CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E76993** **VALABLE JUSQU'AU** **06/11/2026**

ÉDITÉ LE **02/10/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/2006
Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRASSE

Siret : **490 592 839 00057**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 917484

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.240069

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.240069

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : **A.J.TOIT**

5 AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD
LES BOIS DE GRASSE
06130 GRASSE

Téléphone : 04 93 34 65 04 **Fax :**
Portable : 06 11 35 26 47

Site Internet : http://www.ajtoit.fr
E-mail : a.j.toit@orange.fr

Responsabilité légale :
DUBREU DAMIEN CO-GÉRANT / WALTER ARNAUD GEORGES CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	07/11/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	22/03/2024
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	06/02/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	07/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/11/2023
o Isolation des combles perdus	07/11/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.